

## Des mutuelles communales ultra-compétitives

Santé. Une association baptisée Actiom propose aux communes des complémentaires santé pouvant être jusqu'à 50 % moins chères que les tarifs habituels.

Daniel Rosenweg | 12 sept. 2014, 07h00

RÉAGIR



Pour améliorer l'accès aux soins de leurs habitants, des communes négocient directement des tarifs groupés avec les mutuelles. **(LP/Jean Nicholas Guillo.)**

**Environ 450 000** personnes reçues dans les permanences du Secours populaire l'an dernier. Comme l'a rappelé hier cette association de lutte contre la pauvreté, de nombreuses familles renoncent encore à se soigner par manque de moyens. Et la mise en place de complémentaires [santé](#) pour tous, issues de l'ANI (accord national interprofessionnel), ne résoudra pas totalement le problème puisqu'elle ne garantira une complémentaire qu'aux salariés. Retraités, chômeurs, travailleurs indépendants, étudiants...resteront confrontés aux mêmes difficultés.

C'est pour ces populations qu'a été créée en avril dernier l'association Actiom (Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat). Depuis le début de l'été, elle propose des contrats de

complémentaires santé très compétitifs aux communes qui souhaitent en faire bénéficier leurs habitants. Une dizaine ont déjà signé, une cinquantaine ont demandé un complément d'informations. Cumulant les avantages du contrat collectif (moins cher) et celui du contrat individuel (sur mesure), l'offre, détaillée sur le site [Macommunemasanté.org](http://Macommunemasanté.org), se décline en trois niveaux de garantie -- Economie, Sécurité et Confort --, qui permettent aux bénéficiaires d'économiser jusqu'à 50 % sur leur facture santé. C'est le cas par exemple d'une septuagénaire qui payait chaque mois 136 € pour sa complémentaire santé ainsi que 35 € d'assurance obsèques. En choisissant le niveau Sécurité, elle sera un peu mieux remboursée et ne paiera plus que 78 € par mois. Cerise sur le gâteau, comme la garantie obsèques est incluse, elle économise aussi les 35 €.

Les prix varient selon l'âge et la zone de résidence. En Ile-de-[France](#), les tarifs débutent à 15,34 € (formule Economie pour un moins de 18 ans). Ils plafonnent à 121 € par mois pour les plus de 60 ans optant pour la formule Confort.

« Une mairie ne peut signer directement un contrat au profit de ses administrés, explique [Renaud](#) Berezowski, cofondateur de l'association basée à Bordeaux, c'est pour cela que nous sommes là. »

« L'idée a germé durant la campagne des municipales, raconte-t-il, lorsque plusieurs candidats ont inscrit dans leur programme l'amélioration de l'accès aux soins des habitants. Nous avons arrêté un cahier des charges, poursuit Renaud Berezowski, courtier en assurances. Finalement, deux mutuelles ont été retenues : Miel Mutuelle et Pavillons Prévoyance. » Comment les prix peuvent-ils être si compétitifs ? « Nous avons réduit nos marges car nous n'assurons pas la commercialisation, et le risque est mutualisé sur une large population », explique Christian Petit, directeur commercial de Pavillon Prévoyance. « La difficulté pour nous, précise-t-il, c'est que nous ne savons pas qui va choisir ces contrats ; des retraités, des personnes fragilisées ?... Il est donc difficile de calculer les risques, mais l'objectif, c'est que le contrat soit à l'équilibre et pérenne. »